



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

RECOMMANDATIONS EN CAS DE VAGUE DE CHALEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

1. AVANT L'ETE

- Vérifier le fonctionnement des stores, volets et du système de rafraîchissement ou de climatisation, s'assurer d'un aménagement spécifique dans une pièce plus fraîche et étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles,
- S'assurer de disposer de brumisateurs,
- vérifier la possibilité de faire des courants d'air,
- veiller aux conditions de stockage des aliments,
- contrôler les modalités de distributions des boissons fraîches,
- Sensibiliser les directeurs, les animateurs et les différents intervenants au contact des enfants et des jeunes aux risques encourus lors d'une canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre,
- assurer l'affichage d'informations dans les structures

2. PENDANT UNE VAGUE DE CHALEUR

2.1. Organisation, fonctionnement et matériel

Vérifier la température des installations, notamment celles exposées à la chaleur (camps sous toile,...) et prévoir une solution de repli dans un endroit frais.

En cas de vague de chaleur concomitante à une alerte à la pollution atmosphérique, la lutte contre la chaleur reste prioritaire et par conséquent il convient de continuer à favoriser les courants d'air.

En l'absence de climatisation, il convient de refroidir les pièces par évaporation d'eau :

- pendre un linge humide devant une fenêtre ouverte et la remouiller dès qu'elle est sèche
- placer un pain de glace ou un sac de glaçons dans un courant d'air (ventilateur)
- verser régulièrement, si c'est possible et le soir après le coucher du soleil, un seau d'eau sur la terrasse, le balcon ou les appuis de fenêtre.

2.2. Organisation des activités

Il convient :

- d'aménager les horaires et d'adapter le programme d'activités, notamment des activités se déroulant à l'extérieur, en privilégiant le début de matinée ou la fin d'après-midi,
- de ne pas exposer les mineurs au soleil et d'éviter les sorties à l'extérieure (grands jeux, promenades, visites, aires de jeux, etc...) durant les heures les plus chaudes, soit entre 11h00 et 15h00,
- de limiter les activités physiques et sportives,
- d'avoir toujours à portée de soi de quoi se rafraîchir (brumisateurs, bouteille d'eau fraîche).

CONDUITE A TENIR

PROTEGER

Eviter les expositions prolongées au soleil

Limiter les dépenses physiques

Veiller à la tenue des mineurs (casquettes/chapeau, vêtements amples, légers, de couleurs claire)

Utiliser fréquemment de la crème solaire

Ne pas laisser les mineurs sous tente en cas de fortes chaleurs

RAFRAICHIR

Emmener les enfants dans un endroit ombragé et frais (idéalement, 5°C en dessous de la température ambiante)

Faire prendre régulièrement des douches

Utiliser fréquemment les brumisateurs

EVITER LES BAINADES EN EAU FROIDE (risque d'hydrocution)

SURVEILLER L'ALIMENTATION

Veiller à ce que les mineurs ne se déshydratent pas → distribuer de l'eau en surveillant que les enfants boivent régulièrement, en accordant une vigilance particulière aux plus jeunes ainsi qu'aux mineurs porteurs d'un handicap ou souffrant d'une pathologie

Adapter l'alimentation en privilégiant des aliments rafraichissants et veiller à la qualité de l'alimentation (respect chaîne du froid)

JEUNES ENFANTS ET ENFANTS SOUFFRANT DE TROUBLES PARTICULIERS

Porter une attention toute particulière aux mineurs de moins de 6 ans ainsi qu'aux mineurs porteurs d'un handicap, souffrant de pathologies respiratoires ou sujets à des malaises fréquents

Pour les enfants atteints de maladies chroniques, appliquer les recommandations spécifiques prévues dans le PAI

En de prise de médicaments, bien vérifier les modalités de conservation ainsi que les effets secondaires : en cas de doutes, demander l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Un enfant souffrant de diarrhée doit impérativement être réhydraté : plus l'enfant est jeune, plus la déshydratation est rapide et peut entraîner de graves complications

SIGNAUX D'ALERTE

Si un mineur présente l'un des symptômes suivant :

- ⇒ Fièvre supérieure à 38°C
- ⇒ Respiration ou pulsations cardiaques rapides
- ⇒ Somnolence ou agitation inhabituelle
- ⇒ Soif intense
- ⇒ Urines moins fréquentes et plus foncées

Il convient de placer le mineur dans une pièce fraîche, de lui donner à boire et de consulter un médecin sans tarder !

En cas de :

- ⇒ Troubles de la conscience
- ⇒ Refus ou impossibilité de boire
- ⇒ Couleur anormale de la peau
- ⇒ Fièvre supérieure à 39°C

APPELER IMMEDIATEMENT LE SAMU EN COMPOSANT LE 15.

Ressources utiles

Consulter les sites internet de l'INPES et de l'Agence régionale de santé

Consulter [la carte de vigilance de Météo France](#) (mise à jour à 06h00 et à 16h00) et les [conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance](#)

Plateforme téléphonique "*canicule info service*" **0 800 06 66 66** (appel gratuit) : ouvert en juin-juillet-août du lundi au samedi hors jours fériés de 8 heures à 20 heures.